13.09.2016 – 11:31 Uhr

Ethylomètres : un nouvel outil pour simplifier les contrôles

Bern (ots) -

Le TCS souhaite que l'introduction des éthylomètres avec force probante dès le 1er octobre permette de simplifier les contrôles, tant pour la police que pour les usagers. Il est toutefois primordial que les usagers de la route puissent toujours avoir recours à une prise de sang en cas de doute. Ne pas boire d'alcool demeure le moyen le plus sûr pour ne pas augmenter les risques d'accident.

Dès le 1er octobre 2016, les forces de police pourront utiliser des éthylomètres, afin de mesurer le taux d'alcool dans l'air expiré. Jusqu'ici, lorsqu'un conducteur soufflait dans le ballon et avait 0,8 pour mille ou plus, il devait se soumettre à une prise de sang effectuée à l'hôpital ou chez le médecin. Ces éthylomètres auront désormais force probante : c'est-à-dire que leurs résultats seront utilisables devant les tribunaux, sans qu'une prise de sang ne soit nécessaire (indépendamment du degré d'importance du taux d'alcool). S'il y a soupçon de consommation de stupéfiants et/ou de médicaments, ou si un contrôle au moyen de l'éthylomètre n'est pas possible pour des raisons médicales (conducteur blessé ou souffrant d'une maladie des voies respiratoires), une prise de sang restera nécessaire.

Position du TCS

Le TCS souhaite que l'introduction des éthylomètres à force probante simplifie non seulement la procédure de contrôle pour la police, mais aussi pour les usagers de la route, tout en la rendant plus rapide et moins coûteuse. Les prises de sang systématiques onéreuses seront abandonnées à bon escient. Ce processus avait pour défaut potentiel d'engorger les urgences et de reporter le résultat de l'analyse à plusieurs jours, retardant ainsi la prise de connaissance de la sanction encourue. Pour le TCS, il est toutefois primordial que les usagers de la route puissent toujours avoir recours à une prise de sang en cas de doute, au cas où ils ne font pas confiance au résultat du test d'haleine. La police a par ailleurs l'obligation d'en informer le conducteur.

L'alcool source d'accident

L'ébriété au volant est un véritable enjeu en terme de sécurité routière. L'alcool reste une des principales causes d'accidents dans notre pays : 17% des accidents avec blessés graves ou personnes tuées sont dus à l'alcool. En 2015, la présence d'alcool a été contrôlée pour plus d'un millier d'accidents avec blessés légers ou blessés graves et 33 morts.

Fondamentalement, le TCS recommande d'adopter un comportement responsable et d'éviter de boire avant de prendre le volant. Le dicton qui dit « boire ou conduire, il faut choisir » est toujours autant d'actualité.

L'unité de mesure change, pas la loi

Tant les éthylotests que les éthylomètres afficheront désormais les résultats en milligramme d'alcool par litre d'air (mg/l). Cette nouvelle unité de mesure n'apporte cependant aucun changement s'agissant de la quantité d'alcool autorisée pour les conducteurs, de même que pour les sanctions, qui restent les mêmes qu'actuellement. Aux actuelles valeurs de 0.5 et 0.8 pour mille (alcool dans le sang) correspondront à l'avenir les valeurs de 0.25 et 0.4 mg/l (alcool dans l'air expiré).

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100792694 abgerufen werden.